



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Réforme du concours de recrutement des professeurs

Question écrite n° 16073

### Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme du concours de recrutement de professeur des écoles, collèges et lycées. En effet, pour être éligible au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), les candidats devront désormais avoir obtenu une licence et non plus un master. Cette réforme va par conséquent nécessiter une mise à plat de l'ensemble des maquettes d'enseignement. Par ailleurs, des interrogations demeurent quant à l'organisation de la formation proposée, la nature des épreuves et la qualification obtenue. La mise en œuvre de cette réforme devrait, selon les annonces du Gouvernement, se déployer dès la rentrée scolaire 2024, or le décret promulguant cette réforme n'est toujours pas paru. M. le député aimerait connaître le calendrier de mise en œuvre de cette réforme prévue par le gouvernement. Il demande à ce que soit prévu le temps de la construction des nouveaux contenus des formations permettant d'intégrer le concours de façon cohérente.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a engagé une réflexion globale pour renforcer l'attractivité aux concours enseignants et améliorer la formation initiale des lauréats de ces concours. La possibilité pour les candidats aux concours externes de se présenter dès la dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence s'inscrit dans le cadre de ces objectifs et sera nécessairement accompagnée d'une réforme de la formation initiale. Ces travaux sont prioritaires dans l'agenda du ministère et une parution des décrets statutaires est prévue à l'été 2024. Ces dispositions feront l'objet de concertations avec les organisations syndicales. Ces concours seront ouverts à compter de la session 2025. Les dispositions régissant la formation initiale des lauréats des concours entreront quant à elles en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Dharréville](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16073

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** [Éducation et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2024](#), page 1725

**Réponse publiée au JO le :** [7 mai 2024](#), page 3674